

Communiqué de presse

Paris, mercredi 30 septembre 2015

Campagne IVG/ Loi Santé

L'avortement ne constitue pas la réponse à la nécessité d'éduquer

Alors que le gouvernement lance une nouvelle campagne en faveur de l'avortement, la Conférence des évêques de France (CEF) tient à rappeler son opposition à l'interruption volontaire de grossesse.

« IVG : mon corps, mon choix, mon droit » le slogan de cette campagne souligne l'approche individualiste du drame de l'avortement. Le droit absolu accordé à la mère sur son corps justifierait ainsi celui de supprimer la vie naissante.

La campagne insiste sur la liberté basée sur l'information ; la CEF déplore que cette information fasse l'impasse sur la vie que porte une grossesse.

Le site internet qui accompagne la campagne prétend que « le droit à l'IVG est unanimement soutenu par les français » : c'est une contre-vérité qui bafoue la liberté de très nombreuses personnes de penser différemment.

La CEF redit l'impérieuse nécessité de ne pas considérer l'avortement comme une anecdote de la vie mais comme un acte grave qui engage et marque bien souvent profondément et durablement les personnes qui le vivent : les femmes mais aussi les hommes et les familles. A cet égard, la CEF tient à rappeler l'attention toute particulière que l'Eglise porte aux femmes concernées par l'avortement. Elle rappelle notamment l'existence de nombreux organismes dédiés à l'information, l'accueil et l'accompagnement des personnes qui se posent la question de l'avortement comme de celles qui l'ont vécu.

Elle encourage toutes les initiatives qui favorisent l'éducation affective, relationnelle et sexuelle des jeunes. Elle réaffirme et soutient la responsabilité des parents à cet égard.

Cette campagne gouvernementale en faveur de l'avortement intervient alors même que les débats de la Loi Santé reprennent et que des mesures inquiétantes vont être proposées (et notamment : l'assouplissement de la délivrance de la contraception d'urgence aux élèves mineures, l'intégration du nombre d'IVG dans les contrats d'objectifs des ARS, l'autorisation pour les centres de santé à pratiquer des IVG, la fin du délai obligatoire d'une semaine entre la consultation médicale et l'IVG).



Dans son encyclique *Laudato Si'*, saluée par de nombreux dirigeants politiques, le Pape François rappelle : « **Puisque tout est lié, la défense de la nature n'est pas compatible non plus avec la justification de l'avortement.** Un chemin éducatif pour accueillir les personnes faibles de notre entourage, qui parfois dérangent et sont inopportunes, ne semble pas praticable si l'on ne protège pas l'embryon humain, même si sa venue cause de la gêne et des difficultés » (n°120).

En cette époque où la fragilité et la pauvreté humaine ébranlent nos sociétés, la protection de l'enfant à naître comme l'accueil des situations de détresse s'inscrivent dans cette écologie intégrale qui respecte tout homme et tout l'homme.

Mgr Olivier Ribadeau Dumas
Secrétaire Général et Porte-parole
de la Conférence des évêques de France